



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 1/13

Date: 16/04/2025
Remplace la fiche: 22/05/2024
Edition révisée n°:2

BAIA E

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : BAIA E

Substance pure/mélange : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Herbicide; Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : **ADAMA France s.a.s.**
33 rue de Verdun
92156 SURESNES CEDEX
+ 33 (0)1.41.47.33.33



Adresse électronique : fds@adama.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence : Centre Anti-poisons et de Toxicovigilance de Paris (24 heures sur 24 – 7 jours sur 7)
Tél : +33 (0)1 40 05 48 48 - Numéro ORFILA (INRS) : Tel: + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE)
n° 1272/2008 [CLP] :

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 (H290)
Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 (H318)

2.2. Classification de la substance ou du mélange

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Contient Acide 2-chloroéthylphosphonique



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 2/13

Date: 16/04/2025
Remplace la fiche: 22/05/2024
Edition révisée n°:2

BAIA E

Pictogrammes :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence :

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 – Eviter le rejet dans l'environnement
P280 – Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332 + P313 – En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
P362 + P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 – Garder sous clé
P501 – Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

Mentions de danger spécifiques de l'UE :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
EUH071 – Corrosif pour les voies respiratoires

Phrases supplémentaires pour PPP :

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de gestion des risques qui s'appliquent à ce produit.
Délai de rentrée: 24 heures en application de l'arrêté du 4 mai 2017.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB :

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens :

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants :

Sans objet.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 3/13

Date: 16/04/2025
Remplace la fiche: 22/05/2024
Edition révisée n°:2

BAIA E

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	N° CE	Numéro d'index	% poids/poids	Classification	Limite de concentration spécifique	Facteur M	N° REACH
Acide 2-chloroéthylphosphonique	16672-87-0	240-718-3	015-154-00-4	37-42	Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 4 (H332) Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1C (H314) Aquatic Chronic 2 (H411) EUH071			Aucune donnée disponible

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.

Inhalation :

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact oculaire :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau :

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion :

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 4/13

Date: 16/04/2025
Remplace la fiche: 22/05/2024
Edition révisée n°:2

BAIA E

Protection individuelle du personnel de premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Note au médecin : Traiter les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations : Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes : Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 5/13

Date: 16/04/2025
Remplace la fiche: 22/05/2024
Edition révisée n°:2

BAIA E

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de confinement :** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
- Méthodes de nettoyage :** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
- Prévention des risques secondaires :** Nettoyer les objets et zones contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13 pour plus d'informations.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils relatifs à une manipulation sans danger :** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Remarques générales en matière d'hygiène :** Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de conservation :** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Mesures de gestion des risques :** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition:** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux
- DNEL (Derive No Effect Level):** Aucune information disponible.
- PNEC (Predicted No Effect Concentration):** Aucune information disponible.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 6/13

Date: 16/04/2025
Remplace la fiche: 22/05/2024
Edition révisée n°:2

BAIA E

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Equipement de protection individuelle :	
Protection des yeux/du visage :	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains :	Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).
Protection de la peau et du corps :	Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.
Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Remarques générales en matière d'hygiène :	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Toutes les données indiquées dans cette section sont issues d'essais réellement exécutés sur le mélange ou ses composants, sauf indication contraire.

Etat physique à 20°C :	Liquide.
Couleur :	Transparent jaune.
Odeur :	Légère.
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible.
Ph solution :	1.7 – 2.0 (CIPAC MT 75.3) – (20.8 °C – 1%)
Point de fusion [°C] :	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition [°C] :	Aucune donnée disponible.
Point éclair [°C] :	/ (solution aqueuse)
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet.
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur [mPa] :	Aucune donnée disponible.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 7/13

Date: 16/05/2024
Remplace la fiche: 21/12/2018
Edition révisée n°:1

BAIA E

Densité de vapeur :	Aucune donnée disponible.
Densité relative :	1.19 – 1.23 (A.3) (environ 20°C)
Solubilité dans l'eau :	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Voir section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Log Pow :	
Température d'auto-inflammation [°C] :	454 °C (EEC A.15)
Température de décomposition [°C] :	Aucune donnée disponible.
Viscosité cinématique :	5900 (OCDE 114)
Tension superficielle :	Aucune donnée disponible.
Granulométrie :	Sans objet.

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente :	Sans objet.
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :	
Propriétés explosives:	N'est pas un explosif.
Propriétés comburantes:	Non comburant.
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	
	Aucune information disponible.

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Réactivité: Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité: Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts : Aucune

Mécaniques :

Sensibilité aux décharges : Aucune

Electrostatiques :

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Agent comburant. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Dangereux :



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 8/13

Date: 16/05/2024

Remplace la fiche: 21/12/2018

Edition révisée n°:1

BAIA E

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (données relatives à une préparation similaire)

- Voie orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000 (OCDE 401)
- Admin. cutanée (rat) DL50 [mg/kg] > 2000 (OCDE 402)

:

- Inhalation (rat) CL50 [mg/L/4h] : > 5 (ETA mélange)

Corrosion cutanée/irritation cutanée (lapin) : Irritant pour la peau (OCDE 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (lapin) : Provoque de graves lésions des yeux (OCDE 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant cutané (OCDE 406)

Toxicité chronique

Mutagénicité

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : Non classé.

Cancérogénicité :

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : Non cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration :

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices

Endocriniennes :

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes :

Aucune information disponible.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (données basées sur une préparation similaire)

96h – CL50 – Poisson *Oncorhynchus* > 100 (OCDE 203)

mykiss [mg/L] :

48 h –CE50 – Crustacés *Daphnia magna* > 100 (OCDE 202)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 9/13

Date: 16/05/2024
Remplace la fiche: 21/12/2018
Edition révisée n°:1

BAIA E

[mg/L] :

72h – CE50 – *D.Subspicatus* [mg/L] : > 68 (OCDE 201)
CE50 – Autres plantes – *Lemna gibba* [mg/L] : > 100 (OCDE 221)

Toxicité chronique

NOEC - Poisson [mg/L] : Aucune donnée disponible.
NOEC – Crustacé [mg/L] : Aucune donnée disponible.
NOEC – Algue [mg/L] : Aucune donnée disponible.
NOEC – Autres plantes [mg/L] : Aucune donnée disponible.

Toxicité terrestre

LD50 – Oiseau (*Colin de Virginie*) [mg/kg] :
- Acide 2-chloroéthylphosphonique : 1212
LD50 – Abeilles [μ g/bee] :
- Acide 2-chloroéthylphosphonique : > 100

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

DT50 Eau (jours)

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : 1.51

DT50 Sol (jours)

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : 9.18 (RAPID)

Biodégradation

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : N'est pas facilement biodégradable ;

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Partition Coefficient

(n-octanol/water) Log Pow

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : - 1.89 (pH7)

Facteur de bioconcentration (BCF)

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : ----

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption

- Acide 2-chloroéthylphosphonique : Aucune information disponible (KOC)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Aucune information disponible.

Endocriniennes :

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 10/13

Date: 16/05/2024
Remplace la fiche: 21/12/2018
Edition révisée n°:1

BAIA E

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Déchets de résidus/produits inutilisés :** Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.
- Emballages contaminés :** Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
- Autres informations :** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

- 14.1 ONU/n°identification :** UN3265
- 14.2 Nom d'expédition :** LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique)
- 14.3 Classe de danger :** 8
- 14.4 Groupe d'emballage :** III
- Description :** UN3265, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique), 8, III, (E), Dangereux pour l'environnement
- 14.5 Danger pour l'environnement :** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales :** 274
- Code de classification :** C3
- Code de restriction en tunnel :** (E)

RID

- 14.1 ONU/n°identification :** UN3265
- 14.2 Nom d'expédition :** LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique)
- 14.3 Classe de danger :** 8
- 14.4 Groupe d'emballage :** III
- Description :** UN3265, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique), 8, III, (E), Dangereux pour l'environnement
- 14.5 Danger pour l'environnement :** Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Dispositions spéciales :** 274
- Code de classification :** C3

IMDG

- 14.1 ONU/n°identification :** UN3265



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 11/13

Date: 16/05/2024

Remplace la fiche: 21/12/2018

Edition révisée n°:1

BAIA E

14.2 Nom d'expédition :

LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique)

14.3 Classe de danger :

8

14.4 Groupe d'emballage :

III

Description :

UN3265, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique), 8, III, (0°C C.C.), Polluant marin

14.5 Polluant marin :

P

Danger pour l'environnement :

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Dispositions spéciales :

223, 274

N° d'urgence :

F-A, S-B

IMDG stockage et séparation :

Category A SW2

15486 :

SGG1 SG36 SG49 Aucune information disponible

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :

Aucune information disponible

IATA

14.1 ONU/n°identification :

UN3265

14.2 Nom d'expédition :

LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique)

14.3 Classe de danger :

8

14.4 Groupe d'emballage :

III

Description :

UN3265, LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, ORGANIQUE, N.S.A. (Acide 2-chloroéthylphosphonique), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement :

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Dispositions spéciales :

A3, A803

Code ERG :

8L



SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Consulter l'étiquette du produit pour connaître les mesures de protection de l'opérateur et du travailleur.

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 12/13

Date: 16/05/2024
Remplace la fiche: 21/12/2018
Edition révisée n°:1

BAIA E

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement CE n°1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation de risque a été réalisée selon la Directive CE n°91/414 ou le règlement CE n°1107/2009.

SECTION 16.

AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3 :

- EUH066 – Peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- H302 – Nocif en cas d'ingestion.
- H311 – Toxique par contact cutané.
- H314 – Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H332 – Nocif par inhalation.
- H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision : 22 mai 2024

Motif de la révision : Mise à jour des sections

Abréviations et acronymes

- ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
- ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service
- EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS
- EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
- ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
- IATA - Association internationale du transport aérien
- ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
- IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
- LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
- LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
- OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques



ADAMA

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N°
1907/2006

Page : 13/13

Date: 16/05/2024

Remplace la fiche: 21/12/2018

Edition révisée n°:1

BAIA E

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification du mélange	Méthode de classification
H315 - Provoque une irritation cutanée	Classification basée sur les données de test.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux	Classification basée sur les données de test.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n°1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de la publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché du produit et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire soit précisé dans le texte.